



ville de
frouard

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2023

Liste des délibérations

N° 2023/1	Demande de subvention pour le remplacement du système de sécurité incendie au Théâtre Gérard Philipe au titre de la DSIL pour l'année 2023
N° 2023/2	Demande de subvention pour financement des travaux de réhabilitation et d'isolation de 4 bureaux en mairie au titre du Fonds Vert pour l'année 2023
N° 2023/3	Demande de subvention pour le financement des travaux scolaires au titre de la DETR pour l'année 2023
N° 2023/4	Demande de subvention pour le financement des travaux de renaturation et perméabilisation de l'école Elsa Triolet au titre du Fonds Vert pour l'année 2023
N° 2023/5	Demande de subvention pour le financement des travaux de création de sanitaires PMR pour la Maison Prévert au titre de la DETR et de la CAF pour l'année 2023
N° 2023/6	Constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique
N° 2023/7	Règlement intérieur de la Maison Prévert
N° 2023/8	Ouvertures dominicales des commerces de détail – annule et remplace la délib. n° 2022/94
N° 2023/9	Centre de Gestion de Meurthe et Moselle – Contrat d'assurance des risques statutaires



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	22
de votants :	27

Etaient présents :

M. BARTOSIK – M. BECKER – Mme GERARDIN – M. DUTHIEUW – Mme BRIARD
M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY – M. PINA
Mme DUN – M. MOREAU – M. FUMEX – M. MANCA – M. SCHWING – M. LECERF
Mme GIRARDOT – M. GRAFF – Mme BALHAZARD – M. MOUSSOUX
M. LEICKNER – Mme ROTA

Ont donné procuration à :

Mme TROTZIER à M. BECKER – Mme AYAD à M. MOREAU – Mme ROLAND à
M. GRAFF – M. DEPARDIEU à Mme BALHAZARD – M. TRANCHINA à M. LEICKNER

Absentes :

Mme DEMARD – Mme DUBOIS

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le **02/02/2023**

que la convocation du Conseil avait été faite le **25/01/2023**

Expédiée en Préfecture le **02/02/2023**

L'ordonnateur soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du **02/02/2023**

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 02/02/2023*

Le Maire,


Pascal BARTOSIK


Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur David SCHWING, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N° 2023/1

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE AU THEATRE GERARD PHILIPPE AU TITRE DE LA D.S.I.L. POUR L'ANNEE 2023

Le Théâtre Gérard Philippe est reconnu comme élément structurant du Pays du Val de Lorraine depuis maintenant plus de 30 ans.

Seul édifice culturel professionnel entre Nancy et Pont-à-Mousson, il accueille une saison de spectacles vivants reconnus par tous.

Dans le cadre du PTRTE (Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique), signé entre l'Etat, la Région, le Département et les Collectivités locales, le théâtre fait figure de priorité en matière d'intervention publique.

A ce titre, la ville de Frouard amorce la rénovation complète du bâtiment. Une étude technique a permis de conclure à la viabilité du théâtre. Il convient malgré tout d'engager une série de travaux permettant une mise aux normes en matière de sécurité pour accueillir un public de tous âges.

La sécurité incendie sera ainsi revue intégralement. Une mission de coordination a été confiée au Cabinet AJA. Les préconisations techniques seront ainsi suivies intégralement.

Le coût des travaux est estimé à 92.680 euros H.T.

L'Etat est sollicité au titre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 37.072 euros H.T., soit 40 % du projet.

Délibération

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et des Services Techniques,

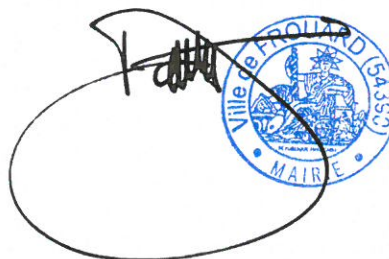
Vu l'avis de la commission permanente du 23 janvier 2023,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'Etat pour une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSL) à hauteur de 40 %, soit 37.072 euros H.T., pour le remplacement du système de sécurité incendie du Théâtre Gérard Philipe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente au dossier.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. CHATELAIN', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE POLIGNAC' at the top and 'MAIRE' at the bottom, with a central emblem. A large, loopy black scribble is present to the left of the stamp.



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	22
de votants :	27

Etaient présents :

M. BARTOSIK – M. BECKER – Mme GERARDIN – M. DUTHIEUW – Mme BRIARD
M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY – M. PINA
Mme DUN – M. MOREAU – M. FUMEX – M. MANCA – M. SCHWING – M. LECERF
Mme GIRARDOT – M. GRAFF – Mme BALTHAZARD – M. MOUSSOUX
M. LEICKNER – Mme ROTA

Ont donné procuration à :

Mme TROTZIER à M. BECKER – Mme AYAD à M. MOREAU – Mme ROLAND à M. GRAFF – M. DEPARDIEU à Mme BALTHAZARD – M. TRANCHINA à M. LEICKNER

Absentes :

Mme DEMARD – Mme DUBOIS

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le **02/02/2023**

que la convocation du Conseil avait été faite le **25/01/2023**

Expédiée en Préfecture le **02/02/2023**

L'ordonnateur soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du **02/02/2023**

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 02/02/2023*

Le Maire,



Pascal BARTOSIK

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur David SCHWING, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N° 2023/2

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'ISOLATION DE QUATRE BUREAUX MAIRIE AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'ANNEE 2023

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, le « Fonds Vert », fixe comme objectif la réduction de 40 % des émissions de CO2 des bâtiments tertiaires en 2030.

La ville de Frouard se dote en 2023 d'un plan pluriannuel d'investissement permettant d'atteindre cet objectif au plus vite.

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville est un bâtiment monumental qui répond évidemment peu aux normes thermiques actuelles. Des travaux ont déjà été réalisés cette dernière année, notamment l'abaissement des plafonds et rénovation thermique.

Une aile complète du bâtiment est ainsi envisagée pour des travaux dès cette année.

Le montant des travaux est estimé à 27.462 euros H.T.

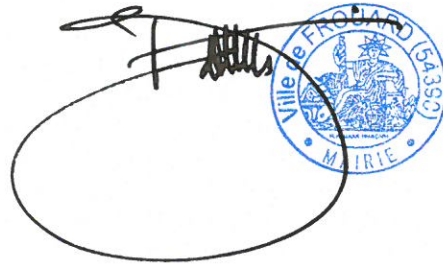
Le Fonds Vert est sollicité à hauteur de 40 %, soit pour un montant de 10.984 euros H.T.

Délibération

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et des Services Techniques,
Vu l'avis de la commission permanente du 23 janvier 2023,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'Etat pour une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour le financement des travaux de réhabilitation et d'isolation de 4 bureaux à l'Hôtel de Ville, à hauteur de 40 %, soit 10.984 euros H.T.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente au dossier.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Allis', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE FROLOIS (54330)' around the top and 'MAIRIE' at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms.



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Etaient présents :

M. BARTOSIK – M. BECKER – Mme GERARDIN – M. DUTHIEUW – Mme BRIARD
M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY – M. PINA
Mme DUN – M. MOREAU – M. FUMEX – M. MANCA – M. SCHWING – M. LECERF
Mme GIRARDOT – M. GRAFF – Mme BALTHAZARD – M. MOUSSOUX
M. LEICKNER – Mme ROTA

Ont donné procuration à :

Mme TROTZIER à M. BECKER – Mme AYAD à M. MOREAU – Mme ROLAND à
M. GRAFF – M. DEPARDIEU à Mme BALTHAZARD – M. TRANCHINA à M. LEICKNER

Absentes :

Mme DEMARD – Mme DUBOIS

Nombre de conseillers
en exercice : **29**

de présents : **22**

de votants : **27**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le **02/02/2023**

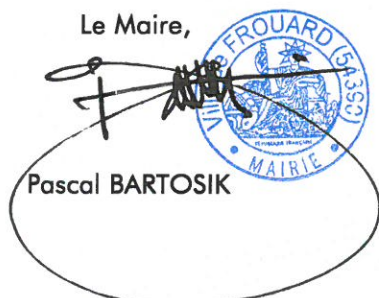
que la convocation du Conseil avait été faite le **25/01/2023**

Expédiée en Préfecture
le **02/02/2023**

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du **02/02/2023**

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 02/02/2023*

Le Maire,


Pascal BARTOSIK

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur David SCHWING, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N° 2023/3

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX SCOLAIRES AU TITRE DE LA D.E.T.R. POUR L'ANNEE 2023

La commune de Frouard s'est engagée depuis l'année 2015 dans un programme pluriannuel de rénovation et d'amélioration de ses écoles primaires et maternelles au bénéfice des personnes enseignantes ou intervenantes, ainsi que des élèves ou apprentis qui font vivre ce patrimoine.

Elle a la volonté de rendre ces structures d'accueils agréables, fonctionnelles et durables. C'est l'ensemble des services communaux concernés et des directeurs d'écoles qui travaillent ensemble à la validation des projets, les services techniques agissant en tant que maître d'œuvre.

Le projet présenté aujourd'hui prévoit ainsi :

- la rénovation complète de la cuisine de l'école maternelle Louise Michel, dont le coût des travaux est estimé à 13 333 euros HT.,
- la rénovation complète de la cuisine de l'école maternelle Paul Langevin, dont le coût des travaux est estimé à 5.833 euros H.T.,
- l'abaissement et l'isolation du plafond du couloir de l'école maternelle Paul Langevin, dont le coût des travaux est estimé à 10.000 euros H.T.,

- la rénovation complète des sanitaires du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de Jean Zay, dont le coût des travaux est estimé à 51.666 euros H.T.,
- l'isolation des murs et plafonds de deux salles de classe de l'école primaire Raymonde Picuch, dont le coût des travaux est estimé à 25.000 euros H.T.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 105.832 euros H.T.

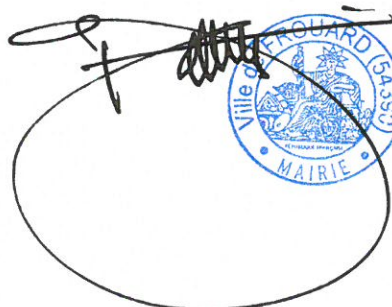
L'Etat, au titre de la DETR, est ainsi sollicité à hauteur de 30 %, soit 31.749 euros H.T.

Délibération

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et des Services Techniques,
Vu l'avis de la commission permanente du 23 janvier 2023,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'Etat pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30 %, soit 31.749 euros, pour le financement des travaux scolaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente au dossier.





ville de
frouard

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	22
de votants :	27

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Etaient présents :

M. BARTOSIK – M. BECKER – Mme GERARDIN – M. DUTHIEUW – Mme BRIARD
M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY – M. PINA
Mme DUN – M. MOREAU – M. FUMEX – M. MANCA – M. SCHWING – M. LECERF
Mme GIRARDOT – M. GRAFF – Mme BALTHAZARD – M. MOUSSOUX
M. LEICKNER – Mme ROTA

Ont donné procuration à :

Mme TROTZIER à M. BECKER – Mme AYAD à M. MOREAU – Mme ROLAND à
M. GRAFF – M. DEPARDIEU à Mme BALTHAZARD – M. TRANCHINA à M. LEICKNER

Absentes :

Mme DEMARD – Mme DUBOIS

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le **02/02/2023**

que la convocation du Conseil avait été faite le **25/01/2023**

Expédiée en Préfecture
le **02/02/2023**

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du **02/02/2023**

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 02/02/2023*

Le Maire,


Pascal BARTOSIK

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur David SCHWING, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N° 2023/4

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENATURATION ET PERMEABILISATION DE L'ECOLE ELSA TRIOLET AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'ANNEE 2023

Le Fonds d'accélération de la transition écologique inscrit dans la présentation de la loi de finances 2023 acte dans son axe 2 l'adaptation des territoires au changement climatique.

Le renforcement de la renaturation des villes est un des sujets dont la ville de Frouard peut s'emparer. Il est prévu ainsi d'amorcer la perméabilisation de nos cours d'écoles à titre d'expérimentation. C'est l'école Elsa Triolet qui bénéficiera en premier de ce programme.

Une gestion durable de l'eau pluviale accompagnera la gestion de l'ombre permettant ainsi de gagner quelques degrés pour les élèves dans la cour de cette école.

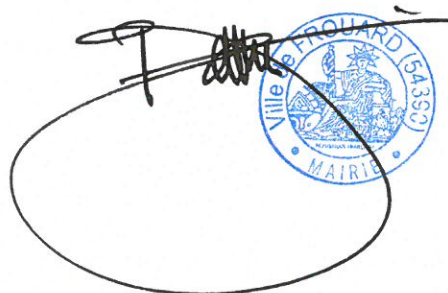
Le montant de ces travaux, prévus en 2023, est arrêté à hauteur de 21.583 euros H.T.
L'Etat, au titre du Fonds Vert, est ainsi sollicité à hauteur de 30 %, soit 6.474 euros H.T.

Délibération

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et des Services Techniques,
Vu l'avis de la commission permanente du 23 janvier 2023,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'Etat pour une demande de subvention au titre du Fonds Vert à hauteur de 30 %, soit 6.474 euros, pour le financement des travaux de renaturation et perméabilisation de l'école Elsa Triolet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente au dossier.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. B...', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLEFRANCHE SUR RHONE' at the top and 'MAIRIE' at the bottom, with a central emblem. A large, loopy black scribble is present below the signature and stamp.



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	22
de votants :	27

Etaient présents :

M. BARTOSIK – M. BECKER – Mme GERARDIN – M. DUTHIEUW – Mme BRIARD
M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY – M. PINA
Mme DUN – M. MOREAU – M. FUMEX – M. MANCA – M. SCHWING – M. LECERF
Mme GIRARDOT – M. GRAFF – Mme BALTHAZARD – M. MOUSSOUX
M. LEICKNER – Mme ROTA

Ont donné procuration à :

Mme TROTZIER à M. BECKER – Mme AYAD à M. MOREAU – Mme ROLAND à
M. GRAFF – M. DEPARDIEU à Mme BALTHAZARD – M. TRANCHINA à M. LEICKNER

Absentes :

Mme DEMARD – Mme DUBOIS

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le **02/02/2023**



que la convocation du Conseil avait été faite le **25/01/2023**

Expédiée en Préfecture le **02/02/2023**

L'ordonnateur soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du **02/02/2023**

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 02/02/2023*

Le Maire,


Pascal BARTOSIK


Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur David SCHWING, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N° 2023/5

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CREATION DE SANITAIRES PMR POUR LA MAISON PREVERT/EVS AU TITRE DE LA D.E.T.R. ET DE LA CAF POUR L'ANNEE 2023

Située au cœur du quartier « politique de la ville », la Penotte, la Maison Prévert est une ancienne école maternelle qui accueille depuis janvier 2022 :

- Un Espace de Vie Sociale (EVS), porté par les Francas de Meurthe et Moselle,
- La PMI, au titre de ses consultations,
- Le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) du Bassin de Pompey,
- La médecine du travail pour les fonctionnaires territoriaux en partenariat avec le Centre de Gestion 54,
- Un espace public numérique,
-

Après un an de franche réussite et d'exploitation du bâtiment, il convient de mettre aux normes les blocs sanitaires et leur mise aux normes PMR.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) est ainsi sollicitée à hauteur de 30 %. Il en est de même pour la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour le même taux et le même montant.

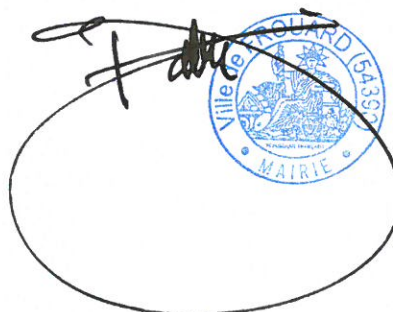
Le coût des travaux est estimé à 25.000 euros H.T., soit une subvention de 7.500 euros H.T. au titre de la DETR, et de 7.500 euros H.T. au titre de la CAF.

Délibération

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et des Services Techniques,
Vu l'avis de la commission permanente du 23 janvier 2023,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'Etat pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30 %, soit 7.500 euros H.T. pour le financement des travaux pour la création de sanitaires PMR pour la Maison Prévert,
- **SOLLICITE** l'Etat pour une demande de subvention au titre de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à hauteur de 30 %, soit 7.500 euros H.T. pour le financement des travaux pour la création de sanitaires PMR pour la Maison Prévert,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente au dossier.





ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	22
de votants :	27

Etaient présents :

M. BARTOSIK – M. BECKER – Mme GERARDIN – M. DUTHIEUW – Mme BRIARD
M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY – M. PINA
Mme DUN – M. MOREAU – M. FUMEX – M. MANCA – M. SCHWING – M. LECERF
Mme GIRARDOT – M. GRAFF – Mme BALTHAZARD – M. MOUSSOUX
M. LEICKNER – Mme ROTA

Ont donné procuration à :

Mme TROTZIER à M. BECKER – Mme AYAD à M. MOREAU – Mme ROLAND à
M. GRAFF – M. DEPARDIEU à Mme BALTHAZARD – M. TRANCHINA à M. LEICKNER

Absentes :

Mme DEMARD – Mme DUBOIS

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le **02/02/2023**

que la convocation du Conseil avait été faite le **25/01/2023**

Expédiée en Préfecture le **02/02/2023**

L'ordonnateur soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du **02/02/2023**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 02/02/2023

Le Maire,

Pascal BARTOSIK



DELIBERATION N° 2023/6

Objet :

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Le Bassin de Pompey et la plupart de ses communes membres achètent actuellement le gaz et l'électricité dans deux groupements de commande distincts dont les caractéristiques principales sont synthétisées ci-dessous :

	FOURNITURE	
	ELECTRICITE	GAZ
Membres Groupement Commande (GC)	16 membres (Bassin de Pompey + toutes les communes + les CCAS de Champigneulle et de Pompey)	11 membres (Bassin de Pompey + les communes sauf Champigneulle, Liverdun et Montenoisy)
Echéance GC	31/03/2025	30/06/2025
Accord cadre (AC)	01/04/2022 – 31/03/2025	01/07/2022 – 30/06/2024 <i>reconductible jusqu'au 30/06/2025</i>
Marché subséquent (MS) en cours	MS2 de 12 mois 01/07/2022 – 30/06/2023 <i>Titulaire : EDF</i>	MS1 de 12 mois 01/07/2022 – 30/06/2023 <i>Titulaire : TotalEnergies</i>

Dans le contexte d'explosion des prix de l'énergie, la démarche de constitution d'un nouveau groupement de commande unique, couvrant un périmètre plus large et pour une durée indéterminée, a été validée lors du Comité stratégique du 03 janvier 2023. Ainsi constitué, le groupement de commande permettra d'acheter différents types d'énergie, voire ultérieurement des services en matière d'efficacité énergétique.

Une procédure de résiliation avec l'ensemble des titulaires des deux accords-cadres à échéance des marchés subséquents en cours, soit le 30 juin 2023, va être engagée.

Le nouveau groupement de commandes intéresserait les seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenois, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulle et Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature des marchés avec l'aide, le cas échéant, d'une ingénierie extérieure désignée préalablement. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché pour le premier accord cadre, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

Calendrier prévisionnel :

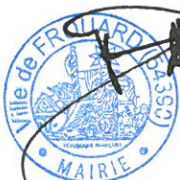
- o Délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commande par l'Assemblée délibérante de chaque membre adhérent : début mars 2023 au plus tard
- o Accord-cadre :
 - Mars 2023 : Publication
 - Avril 2023 : Réception des offres
 - Début mai 2023 :
 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - Notification aux candidats évincés
 - Bureau délibératif
 - Mi-mai 2023 :
 - Notification au titulaire
 - Début de l'accord-cadre
- o Marchés subséquents n°1 :
 - 2^{ème} quinzaine de mai 2023 : Publication
 - Fin mai 2023 :
 - Réception des offres
 - Bureau délibératif
 - Notification au titulaire et aux candidats évincés
 - 1er juillet 2023 : Début des marchés subséquents

Délibération

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et des Services Techniques,
Vu l'avis de la commission permanente du 23 janvier 2023,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention,
- **DESIGNE** Monsieur Thierry BECKER, membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commande,
- **DESIGNE** Monsieur Nicolas DUTHIEUW, suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commande.





ville de
frouard

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	22
de votants :	27

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Etaient présents :

M. BARTOSIK – M. BECKER – Mme GERARDIN – M. DUTHIEUW – Mme BRIARD
M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY – M. PINA
Mme DUN – M. MOREAU – M. FUMEX – M. MANCA – M. SCHWING – M. LECERF
Mme GIRARDOT – M. GRAFF – Mme BALTHAZARD – M. MOUSSOUX
M. LEICKNER – Mme ROTA

Ont donné procuration à :

Mme TROTZIER à M. BECKER – Mme AYAD à M. MOREAU – Mme ROLAND à
M. GRAFF – M. DEPARDIEU à Mme BALTHAZARD – M. TRANCHINA à M. LEICKNER

Absentes :

Mme DEMARD – Mme DUBOIS

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le **02/02/2023**

que la convocation du Conseil avait été faite le **25/01/2023**

Expédiée en Préfecture
le **02/02/2023**

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du **02/02/2023**

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 02/02/2023*

Le Maire,

Pascal BARTOSIK



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur David SCHWING, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N° 2023/7

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON PRÉVERT

Depuis septembre 2022, le service Cohésion sociale - CCAS est en charge de la supervision de la Maison Prévert située rue Jean Cocteau à Frouard. Il assure en effet la supervision et la coordination du lieu.

Pour rappel, cet espace accueille de plus en plus de partenaires associatifs et institutionnels, afin de garantir la présence de certains services publics sur la commune, de permettre aux acteurs associatifs de trouver un lieu adapté à leurs activités et enfin d'offrir un lieu d'animation sociale et du vivre ensemble sur le quartier de La Penotte.

Cette supervision se traduit notamment par l'encadrement des espaces et la rédaction d'un règlement intérieur, consultable en pièce jointe, afin de déterminer les conditions dans lesquelles doivent être utilisées les salles de la Maison Prévert.

Ce règlement a pour but d'assurer une bonne organisation et utilisation des espaces.

Délibération

Vu l'avis de la Commission Permanente du 23 janvier 2023,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité ,

ADOpte le règlement intérieur de la Maison Prévert.



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Etaient présents :

M. BARTOSIK – M. BECKER – Mme GERARDIN – M. DUTHIEUW – Mme BRIARD
M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY – M. PINA
Mme DUN – M. MOREAU – M. FUMEX – M. MANCA – M. SCHWING – M. LECERF
Mme GIRARDOT – M. GRAFF – Mme BALTHAZARD – M. MOUSSOUX
M. LEICKNER – Mme ROTA

Ont donné procuration à :

Mme TROTZIER à M. BECKER – Mme AYAD à M. MOREAU – Mme ROLAND à
M. GRAFF – M. DEPARDIEU à Mme BALTHAZARD – M. TRANCHINA à M. LEICKNER

Absentes :

Mme DEMARD – Mme DUBOIS

Nombre de conseillers
en exercice : 29

de présents : 22

de votants : 27

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le **02/02/2023**

que la convocation du Conseil avait été faite le **25/01/2023**

Expédiée en Préfecture
le **02/02/2023**

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du **02/02/2023**

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 02/02/2023*

Le Maire,

Pascal BARTOSIK



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur David SCHWING, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N° 2023/8

Objet :

**OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCE DE DETAIL –
Annule et remplace la délibération n° 2022/94 du 14 décembre 2022**

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques modifie le code du Travail, notamment quant aux règles d'ouverture des commerces le dimanche.

Parmi les dispositions nouvelles introduites par la loi, le sous-paragraphe 3 du code du Travail « Dérogations accordées par le Maire » est modifié. Les deux premiers alinéas de l'article L 3132-26 du même code disposent, en effet, que, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire, prise après avis conforme du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre 2022 pour les ouvertures dominicales de 2023.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre et des organisations d'employeurs et de salariés.

Pour ces commerces, il est proposé de modifier les dates en supprimant les 13,20 août et en rajoutant les 24,31 décembre des **12 dimanches en 2023**, soit :

- Les 08 et 15 janvier,
- Le 21 mai,
- Le 16 juillet,
- Les 12, 19 et 26 novembre,
- Les 03, 10, 17,24 et 31 décembre.

Délibération

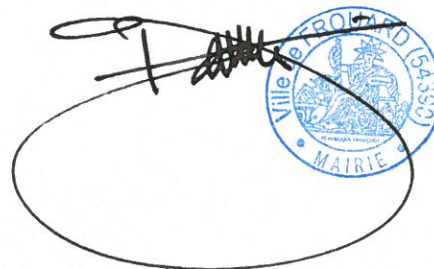
Vu La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques modifie le code du Travail, notamment quant aux règles d'ouverture des commerces le dimanche et les deux premiers alinéas de l'article L 3132-26 du même code,
Vu l'avis de la commission permanente du 23 janvier 2023,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité (3 voix contre : M. LEICKNER, Mme ROTA, M. TRANCHINA),

DECIDE d'émettre un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle, pour l'année 2023 pour l'ensemble des commerces de détail 12 dimanches, soit :

- Les 08 et 15 janvier,
- Le 21 mai,
- Le 16 juillet,
- Les 12, 19 et 26 novembre,
- Les 03,10, 17,24 et 31 décembre.





ville de
frouard

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	22
de votants :	27

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Étaient présents :

M. BARTOSIK – M. BECKER – Mme GERARDIN – M. DUTHIEUW – Mme BRIARD
M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY – M. PINA
Mme DUN – M. MOREAU – M. FUMEX – M. MANCA – M. SCHWING – M. LECERF
Mme GIRARDOT – M. GRAFF – Mme BALTHAZARD – M. MOUSSOUX
M. LEICKNER – Mme ROTA

Ont donné procuration à :

Mme TROTZIER à M. BECKER – Mme AYAD à M. MOREAU – Mme ROLAND à
M. GRAFF – M. DEPARDIEU à Mme BALTHAZARD – M. TRANCHINA à M. LEICKNER

Absentes :

Mme DEMARD – Mme DUBOIS

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le **02/02/2023**

que la convocation du Conseil avait été faite le **25/01/2023**

Expédiée en Préfecture le **02/02/2023**

L'ordonnateur soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du **02/02/2023**

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 02/02/2023*

Le Maire,


Pascal BARTOSIK

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur David SCHWING, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N° 2023/9

Objet :

CENTRE DE GESTION DE MEURTHE ET MOSELLE – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – 2023/2026

La commune de Frouard a mandaté, par délibération n° 2022/41 du 30 mars 2022, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle afin de négocier pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et encore en vigueur portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de Gestion a communiqué à la commune de Frouard les résultats la concernant :

Assureur :	GROUPAMA Grand Est avec WILLIS TOWERS WATSON FRANCE en qualité de courtier
Durée du contrat :	Quatre ans à compter du 1 ^{er} janvier 2023
Régime du contrat :	Capitalisation
Préavis :	Adhésion résiliable par chacune des parties sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
Conditions :	Adhésion au contrat pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.I

Formule retenue

Risques assurés	Taux
Décès (sans franchise)	0,28 %
Accidents de Travail et maladie contractée en service (Franchise (IJ) 10 jours consécutifs)	1,32 %
Longue Maladie / Maladie Longue Durée (Franchise 30 jours consécutifs)	3,76 %
Maladie Ordinaire ou temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable (Franchise 10 jours consécutifs)	4,07 %
Maternité (y compris pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant (Sans franchise)	0,55 %
Taux total correspondant	9,98 %

Délibération

Vu l'avis de la commission permanente du 23 janvier 2023,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle afin de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire avec GROUPAMA Grand Est, Willis Towers Watson France, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans, selon les conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.